

## ARRÊTÉ

PUBLIÉ LE 27 MAI 2026

**PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AFIN DE  
SÉCURISER L'IMMEUBLE SITUÉ 22 cours Victor Hugo / 43 rue des Moulins**

**(PARCELLE AO 0099)**

**LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2214-3,

VU le constat effectué en date du 26 Mai 2026 par le contrôleur du domaine public et les services techniques municipaux, notamment des pierres de la voûte soutenant la voirie qui sont descellées entraînant un risque d'effondrement de la voie publique,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire en raison de la dangerosité avérée des lieux, de sécuriser le site en établissant un périmètre de sécurité au droit du 43 rue des moulins avec une interdiction de stationner,

CONSIDÉRANT que la sécurité ne peut-être aujourd'hui assurée qu'à travers l'usage des pouvoirs de Police Générales conférés au Maire par le Code Général des Collectivité Territoriales,

### **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 : Afin de garantir la sécurité publique, il sera procédé sans délais à l'exécution des mesures suivantes, jusqu'à mise en sécurité du site :**

- Mise en place d'un périmètre de sécurité avec interdiction des piétons au droit de l'immeuble entre les numéros 37 et 49 de la rue des moulins

**ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de Police Judiciaire ou tout agent de la Force Publique habilité à dresser procès verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.**

**ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché.**

**ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

FAIT A SALON, le

P/Le Maire,  
Par Délégation, Michel ROUILLON  
Adjoint au Maire  
Conseiller métropolitain

